KPMG Academy

Droit & Fiscalité
Impôt sur les sociétés
DF5111

Maîtriser l'intégration fiscale

(1/2)

INFORMATIONS

DURÉE
Présentiel : 1 journée
Distanciel : 2 demi-journées
Soit 7h au total

PRIX
Présentiel / Distanciel :
1 100 € HT / personne

Prix TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

DATES ET LIEUX
Consultez les sessions programmées en région

FORMATEUR
Expert KPMG

NATURE DE L'ACTION
Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS
Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de formation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Contactez votre conseiller régional

www.formation.kpmg.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Eqho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex
N° Siret : 309 660 637 00039
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

CONTENU

PUBLIC CONCERNÉ
- Responsables comptables, fiscal ou financier, chargés de l'établissement de la liasse fiscale au sein d'un Groupe intégré fiscalement

PRÉREQUIS
- Aucun

OBJECTIFS
- Appliquer les principes généraux de l'intégration fiscale
- Déterminer l'impact des nouveautés règlementaires sur le dispositif

DEMARCHE PÉDAGOGIQUE, DOCUMENTATION REMISE ET ÉVALUATION
- Démarche méthodique et structurée pour faciliter l'apprentissage
- Cas pratique et mises en situation pour une application immédiate
- Personnalisation de la formation à travers une large place laissée aux échanges
- Support de formation transmis à chaque participant
- Questionnaire réalisé afin d'évaluer les compétences acquises
- Evaluation de la satisfaction et de l'engagement

RECOMMANDATIONS (DISTANCIEL)
- Microsoft Teams
- Webcam et microphone fonctionnels
- Connexion internet à haut débit

PROGRAMME

INTÉGRER FISCALEMENT
- Être éligible
- Être la société mère
- Être filiale d'un groupe intégré

OPTER C'EST CHOISIR
- Quelles sociétés intégrer ?

OPTER POUR L'INTÉGRATION FISCALE
- Qui ?
- Où ?
- Quand ?
- Comment ?
- Quoi ?
- Pour combien de temps ?

FORMALISER L'ACCORD DE GROUPE
- La formalisation de la méthode de répartition
- Le respect des règles fiscales et sociales
- Le plan possible d'une convention
- La sortie d'une filiale

KPMG Academy

Droit & Fiscalité
Impôt sur les sociétés
DF5111

Maîtriser l'intégration fiscale

(2/2)

INFORMATIONS

DURÉE
Présentiel : 1 journée
Distanciel : 2 demi-journées
Soit 7h au total

PRIX
Présentiel / Distanciel :
1 100 € HT / personne

Prix TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

DATES ET LIEUX
Consultez les sessions programmées en région

FORMATEUR
Expert KPMG

NATURE DE L'ACTION
Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS
Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de formation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Contactez votre conseiller régional

www.formation.kpmg.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Eqho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex
N° Siret : 309 660 637 00039
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

PROGRAMME

TRAITER L'INTÉGRATION FISCALE
- A l'entrée de la société
- Déterminer le résultat individuel de chaque société
- Déterminer le résultat d'ensemble
- Payer l'impôt
- Comptabiliser l'intégration fiscale
- A la sortie de la société

LES CONTRÔLES FISCAUX
- Les procédures de vérification applicables à une filiale intégrée à la mère
- Le droit de reprise
- La proposition de rectification
- La contestation
- L'acte anormal de gestion